



*Appel à candidatures 2023 pour une résidence artistique de 3 mois au château
de Balmoral à Bad Ems en Rhénanie-Palatinat, Allemagne*

Les résidences croisées, qu'est-ce-que c'est ?

Dans le cadre du partenariat étroit liant la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Land allemand de Rhénanie-Palatinat, un Protocole d'accord sur la culture signé en 2002 a permis la mise en œuvre d'un dispositif de résidences croisées d'artistes entre la Bourgogne-Franche-Comté (Bourgogne jusqu'en 2015) et la Rhénanie-Palatinat. Les deux institutions partenaires offrent aux bénéficiaires un lieu d'accueil (hébergement et atelier de création) pour une durée de 1 à 3 mois.

La résidence de l'artiste rhéno-palatin en Bourgogne-Franche-Comté s'effectue à la Saline royale d'Arc-et-Senans dans le département du Doubs (25) : <https://www.salineroyale.com/accueil/>

La résidence de l'artiste bourguignon-franc-comtois, qui fait l'objet du présent appel à candidatures, s'effectue au château de Balmoral, à Bad Ems en Rhénanie-Palatinat (cf. présentation ci-dessous).

L'organisation et le financement de la résidence d'artiste en Rhénanie-Palatinat :

Un artiste par an peut bénéficier de cette résidence.

La résidence dure 3 mois, de la mi-août à la mi-novembre 2023.

La Région Bourgogne-Franche-Comté octroie à l'artiste en résidence à Bad Ems **une bourse d'un montant de 1 200€ par mois** ainsi qu'une **aide au transport forfaitaire d'un montant de 200€**.

La bourse est versée en deux étapes. Un premier acompte de 80% du montant total est versé au début du séjour, après réception d'une attestation d'arrivée délivrée par le lieu d'accueil, spécifiant le nom de l'artiste et les dates du séjour ainsi que sur présentation du courrier de notification de la Région. Le solde de la bourse et le forfait dédié au transport sont versés à la fin du séjour, après réception d'une attestation de fin de séjour délivrée par le lieu d'accueil.

Qui peut candidater ?

Pour postuler, l'artiste (spécialisé en arts plastiques et/ou graphiques) doit avoir un lien avec la Région Bourgogne-Franche-Comté (né, y résidant, ou y ayant étudié), disposer d'un minimum de compétences en langues étrangères (anglais au minimum), ainsi que d'un intérêt pour les échanges interculturels et internationaux.

L'artiste doit avoir obtenu son DNSEP/Master (ou équivalent) depuis au moins deux ans.

Modalités de sélection :

Une pré-sélection des candidatures des artistes sera effectuée par les services de la Région Bourgogne-Franche-Comté avant envoi aux représentants du Ministère de la famille, des femmes, de



la culture et de l'intégration de Rhénanie-Palatinat et du château de Balmoral à Bad Ems qui procéderont à la sélection finale de l'artiste. Une fois sélectionné, l'artiste retenu sera informé au minimum un mois avant le début de sa résidence.

Quel thème pour la résidence de 2023 ?

Thème de l'appel à candidature de la maison d'artistes de Balmoral pour 2023 :

Coexister (Coexist)

Le thème de l'année "Coexister" s'intéresse aux processus de mise en évidence des différences et des espaces intermédiaires dans l'art et la société. Notre société actuelle est marquée par des débats, des mouvements et des protestations qui reflètent une prise de conscience accrue de certaines valeurs ainsi que de dysfonctionnements sociaux et structurels. Les formes avancées de communication numérique et de mise en réseau font qu'une énorme diversité d'opinions, d'attitudes, de préoccupations et d'expériences sont simultanément visibles, échangées et partagées. Ainsi, le débat actuel sur les questions de politique identitaire ne s'accompagne pas seulement d'une révision des valeurs, des préjugés et des normes sociales, mais aussi de la recherche de formes d'expression nouvelles et 'justes'.

La question de savoir qui raconte quelle histoire et de quelle manière joue également un rôle de plus en plus important en ce qui concerne le monde de l'art et de la culture. Dans le climat du débat sur les œuvres d'art perçues comme discriminatoires, un discours parallèle sur la liberté et l'essence de l'art a vu le jour. Qu'est-ce que l'art peut montrer ? Que peuvent montrer les musées ? Qui en décide ? L'artiste et l'œuvre peuvent-ils ou doivent-ils être considérés séparément ? Comment l'articulation et la prise en compte des intérêts des identités individuelles et collectives modifient-elles la création artistique ? Quelles sont les revendications émancipatrices qui s'affrontent ici ?

Avec le thème annuel "Coexister", la maison des artistes du château de Balmoral examine avec les boursiers où se situent les possibilités et les limites de l'action artistique. L'accent est mis sur des questions esthétiques et artistiques, mais aussi sociales. Il s'agit de remettre en question des catégories prétendument fixes et d'explorer les espaces intermédiaires entre différents pôles, entre l'existant et le nouveau, la domination et l'infériorité, le propre et l'autre. Quel rôle jouent la vulnérabilité, la dissidence et l'empathie dans le processus de création artistique ? Comment abordons-nous l'autre ? Le thème de cette année place les espaces intermédiaires au cœur de l'art. Il s'interroge sur ce qui fait la cohésion d'une société et sur le rôle que l'art peut y jouer.

La résidence d'artistes du château de Balmoral à Bad Ems.



Le château de Balmoral

Le Künstlerhaus Schloss Balmoral est une institution de la Fondation de Rhénanie-Palatinat pour la culture et attribue des bourses à des artistes du monde entier pour promouvoir les arts visuels contemporains.

Le Künstlerhaus est un lieu de rencontre, de production artistique et de réflexion théorique. Depuis sa fondation en 1995, toutes les disciplines des beaux-arts ont été soutenues.



La ville de Bad Ems

Le Künstlerhaus est devenu célèbre à travers des expositions, des conférences et d'autres événements, établissant un dialogue intensif entre les artistes, les scientifiques et ceux qui s'intéressent à l'art.

Le Künstlerhaus est situé dans une villa historique, appartenant au Zweckverbandes, qui comprend le Rhein-Lahn-Kreis, la Verbandsgemeinde Bad Ems, la ville de Bad Ems et la Staatsbad Bad Ems GmbH.

Bad Ems est une ville thermale d'environ 10 000 habitants et est située sur la Lahn, à environ 18 km au sud-est de Coblenche. Cologne et Francfort-sur-le-Main peuvent être atteintes rapidement par l'autoroute A3.

Lien vers le site de la résidence : <http://www.balmoral.de/index.php?id=19>

La Maison de Bourgogne-Franche-Comté à Mayence, lieu d'exposition des artistes en résidence :



Vernissage de l'exposition Gustave Eiffel à la Maison de Bourgogne-Franche-Comté

La Maison de Bourgogne-Franche-Comté à Mayence, est la représentation officielle de la Région en Rhénanie-Palatinat.

Sa mission consiste à resserrer les liens d'amitiés et à promouvoir les coopérations dans les domaines de la culture, du tourisme, de l'éducation, de la jeunesse, et de l'économie. Elle facilite ainsi la mise en relation entre les Bourguignons-Francis-Comtois et les Rhéno-Palatins, au plus près des territoires, et constitue le point de rencontre privilégié des différents acteurs.

L'artiste sélectionné pour la résidence, s'engage à exposer, dans les mois qui suivent la résidence (dates à déterminer avec la Maison BFC), au sein de la Maison de Bourgogne-Franche-Comté à Mayence, les œuvres produites au cours de la période de résidence et ce contre rémunération aux tarifs préconisés.

Lien vers le site de la Maison de Bourgogne-Franche-Comté : <http://haus-burgund.de/>



La Maison de Rhénanie-Palatinat à Dijon, lieu de rencontre franco-allemand



La Maison de Rhénanie-Palatinat à Dijon, centre franco-allemand en Bourgogne-Franche-Comté, est la représentation officielle du Land du même nom en Bourgogne-Franche-Comté.

La mission de la Maison de Rhénanie-Palatinat est de renforcer l'amitié franco-allemande et de promouvoir la coopération entre la Bourgogne-Franche-Comté et la Rhénanie-Palatinat et entre la France et l'Allemagne. <http://maison-rhenanie-palatinat.org/>

La Maison de Rhénanie-Palatinat est susceptible de joindre l'artiste ayant bénéficié de la résidence à Bad Ems pour l'organisation d'une exposition des œuvres réalisées au cours de la période de résidence.



Comment candidater ?

Tout dossier de candidature devra au minimum contenir **un *curriculum vitae*, une présentation des travaux réalisés par l'artiste, une lettre de motivation ainsi que ses coordonnées bancaires.**

Pour pouvoir bénéficier de la résidence, vous devrez être à jour des obligations sanitaires en vigueur au moment de votre résidence. Merci de vous tenir informés des restrictions sanitaires en vigueur en Allemagne et en Rhénanie-Palatinat.

Merci d'envoyer vos candidatures par courrier ou par mail à l'adresse suivante avant **le 25 mai 2023** :

	<p>Alexis THUROTTE Direction Europe et Rayonnement international Service Affaires européennes et Rayonnement international Chargé de mission coopération et mobilité internationales alexis.thurotte@bourgognefranche.comte.fr Tel. 03 80 44 33 58 Mob. 06 46 57 70 91</p> <p>17, boulevard de la Trémouille – CS 23502 21035 DIJON CEDEX</p>
---	---